



GUIDON SPORTIF SETOIS

LA CETTOISE

REGLEMENT DE LA COURSE.

ARTICLE 1 :

La course cycliste LA CETTOISE organisée par le Guidon Sportif Sétois, se déroulera le Dimanche 2 Juin 2019 à 14 heures, au parc aqua-technique de Sète (route de Balaruc les Bains)

ARTICLE 2 :

Cette course est ouverte aux coureurs amateurs licenciés FSGT et UFOLEP, juniors, espoirs, séniors, vétérans, super vétérans, anciens et féminines.

Elle est également ouverte aux coureurs FFC 2^{ème} et 3^{ème} catégories (moins de 200 points), ainsi qu'aux coureurs non licenciés, ou dont la licence est périmée, qui devront présenter un certificat médical de moins de trois mois attestant qu'ils sont aptes à participer à des compétitions cyclistes.

Il est précisé que les "licences vélo sport FFCT " n'étant pas considérées comme des licences les concurrents " FFCT "devront fournir un certificat médical en bonne et dûe forme, au risque de ne pouvoir participer à la compétition.

Les vélos à assistance électrique sont interdits, tout comme les vélos « couché ».

ARTICLE 3:

Cette course s'intègre dans le challenge 34 du championnat de l'Hérault FSGT de l'année 2019.

ARTICLE 4 :

Les engagements sont pris par courrier postal et ne seront valables que s'ils sont accompagnés du paiement correspondant. Ils devront avoir été reçus le Jeudi 30 mai 2019 dernier délai.

Il n'y aura pas d'engagement sur place.

La liste des engagés sera publiée sur le site du club (guidonsportifsetois.fr) et sur sa page Facebook le Samedi 1^{er} Juin 2019.

Montant de l'engagement : 8 euros par coureur pour les licenciés FSGT;

Les non licenciés FSGT devront souscrire en plus, une assurance "à la journée" au prix de 5 euros.

Nombre de participants maximum : 100.

ARTICLE 5 :

Le tracé de la course est le suivant :

Départ et arrivée Rue de Dublin, face au magasin All Bikes 7.

Sens de rotation : rue de Dublin, rue de Berlin, rue d'Amsterdam, rond-point du Luxembourg, Rue d'Athènes, rue de Madrid, rue de Dublin.

Distance à parcourir : 50 tours de + ou - 1400 mètres, soit environ 70 km.

ARTICLE 6 :

Distribution des dossards. Début à 12 heures 30 sur le parking de All Bikes 7 sur présentation de la licence en cours ou des certificats médicaux pour les non licenciés.

ARTICLE 7 :

Le classement se fera par catégorie de valeur.

ARTICLE 8 :

Des prix en nature seront remis au vainqueur de chaque catégorie.

ARTICLE 9 :

Le port du casque à coque rigide est obligatoire.

ARTICLE 10 :

La course ayant lieu sur une route ouverte à la circulation les participants doivent obligatoirement respecter le code de la route.

Dans le cas contraire, et en cas d'accident, ils en assumeront l'entière responsabilité.

ARTICLE 11 :

L'assurance responsabilité civile de l'organisateur, garantit tous les risques liés à la manifestation. Elle ne garantit pas les dommages subis par les concurrents provenant de leur propre fait.

Les participants, obligatoirement licenciés ou avec des certificats médicaux, sont couverts par leur assurance personnelle. De par leur engagement, ils renoncent à tout recours contre les organisateurs quelque soit le dommage occasionné ou subi.

ARTICLE 12 :

L'assurance des biens des participants et plus particulièrement leurs vélos et tout accessoire s'y rapportant, est de leur responsabilité exclusive. La responsabilité de l'organisateur ne pourra être mise en cause en cas de vol ,de détérioration ou de destruction lors d'une chute des participants.

ARTICLE 13 :

Conformément à la loi "informatique et liberté" du 6 janvier 1978, les participants disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant. Ils autorisent expressément les organisateurs à utiliser, sur tout document ou tout support promotionnel, les images fixes et audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation à cette course, et ce, sans limite de temps.

ARTICLE 14 :

L'engagement à la compétition implique la connaissance et l'acceptation du présent règlement.